

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022

«**CHABRIERES** : réfection totale du Pont sur le Coulomp et du mur en continuité »

1. Note explicative :

Le pont de Chabrières enjambant le Coulomp depuis la commune de Braux a été refait suite aux intempéries de novembre 1994, il a donc 27 ans.

Depuis quelques années, il fait l'objet chaque année de petites réparations en raison de sa vétusté et dans le cadre de la conservation de l'ouvrage.

Une réfection complète de l'ouvrage, dans le cadre de l'aménagement de village, permettrait à la commune de pérenniser l'ouvrage et d'envisager sur plusieurs années plus aucune réparation si ce n'est le contrôle annuel dans le cadre de la sécurité des usagers.

C'est à l'identique que le projet est envisagé, c'est-à-dire en bois de mélèze (plateforme, barrières de sécurité ou rambarde et jambes de force) sur une longueur de 15 mètres avec 3 mètres de largeur.

Dans la continuité du pont, le mur de soudainement du chemin principal doit également subir une restauration complète à l'identique c'est-à-dire en pierres sur une longueur de 50 mètres et une hauteur d'un mètre 20 ; il met en péril la sécurité des usagers du chemin (habitants du Hameau, promeneurs ou touristes) ; cette refecton s'inscrit dans la continuité des travaux de calladage entrepris depuis plusieurs années sur le Hameau de Chabrières, dans le cadre de l'aménagement de village mais aussi de conservation du patrimoine ; C'est pour cela que cette réfection se fera entièrement avec la récupération des pierres du mur existant.

2. Devis et plan de financement prévisionnel :

<u>Nature</u>	<u>Prix € unitaire/forfait</u>	<u>Prix € HT</u>
Platelage/bois mélèze/75 pièces L20cm/E7cm		2 500.00
Barrière de sécurité/côté droit/côté gauche : 12 L0.15cm/E0.50cm	100	1 200.00
Jambe de force : H1.50m/section 10/10/8	50	400.00
Petit matériel : platine, visserie, tige filetée		1 000.00
Démontage et remontage de l'ouvrage		4 250.00
Refection du mur : 50mL/1.20Mh=60m ²	100/m ²	6 000.00
<u>TOTAL HT PROJET</u>		15 350.00
	<u>TVA 20%</u>	3 070.00
<u>TOTAL TTC PROJET</u>		18 420.00

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/11/2021
004-210400909-20211126-DE_2021_028-DE

D.E.T.R. 2022	7 675.00€ (50 %)
AUTRES SUBVENTIONS (à préciser) *	€ (%)
	€ (%)
	€ (%)
AUTOFINANCEMENT	7 675.00€ (50 %)
TOTAL H.T.	15 350€ (100 %)

3. ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je soussigné(e), **André PESCE, Maire de LE FUGERET**

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR de l'année 2022, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant la date de réception de la demande de subvention par les services de la Sous-préfecture ou de la Préfecture, le cas échéant.

Objet de l'opération : **CHABRIERES : réfection total du Pont sur le Coulomp et du Mur en continuité**

Coût H.T. de l'opération : **15 350.00€**

Dans le cas où l'opération débiterait avant la **date de réception** du dossier de demande de subvention en préfecture ou sous-préfecture, le cas échéant, sans avoir sollicité et obtenu une dérogation à ce titre, je m'engage à en informer le Sous-préfet de mon arrondissement afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée, conformément aux dispositions de l'article R2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Fait à LE FUGERET, le 26.11.2021



4. ECHEANCIER DE REALISATION DES TRAVAUX ET DE LA DEPENSE

Date prévisible de commencement de travaux : **01/05/2022**

Durée des travaux (le cas échéant) : **1 mois**

Fait à LE FUGERET, le 26.11.2021



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2021 004-210400909-20211126-DE_2021_028-DE

5. ATTESTATION DE LIBRE DISPOSITION DES TERRAINS OU IMMEUBLES

M. André PESCE Maire de LE FUGERET certifie que la commune :

- a ou aura la libre disposition des terrains ou des immeubles

- est propriétaire des biens

sur lesquels doivent être réalisés les travaux qui font l'objet de la demande de subvention déposée au titre de la DETR 2022, à savoir :

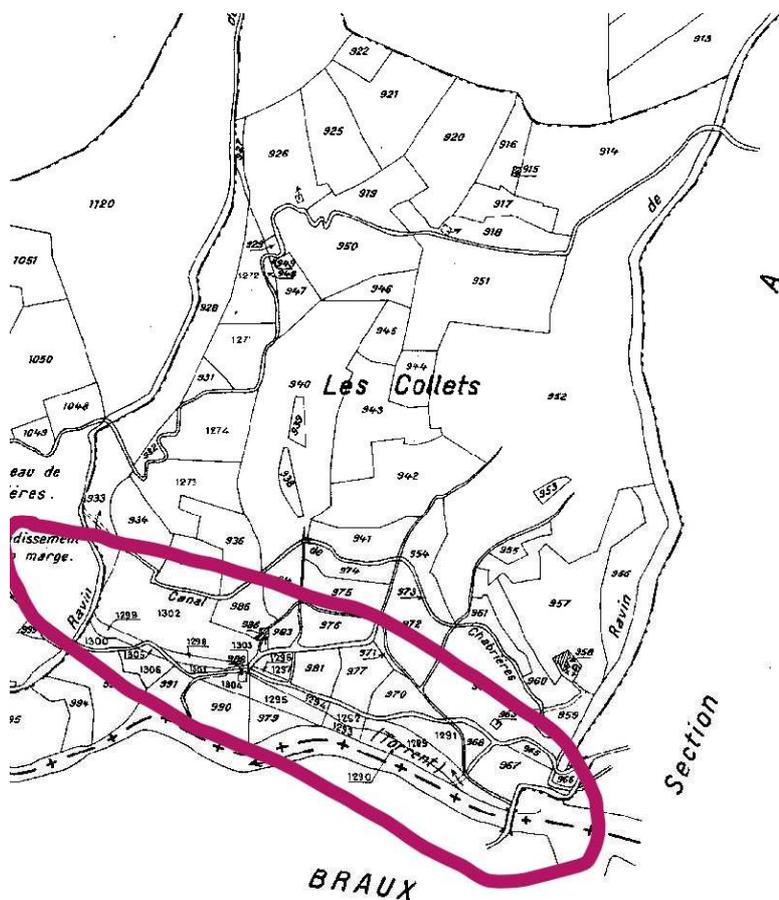
Objet de l'opération : **CHABRIERES** : réfection total du Pont sur le Coulomp et du Mur en continuité

Coût H.T. de l'opération : 15 350.00€

Fait à LE FUGERET, le 26.11.2021

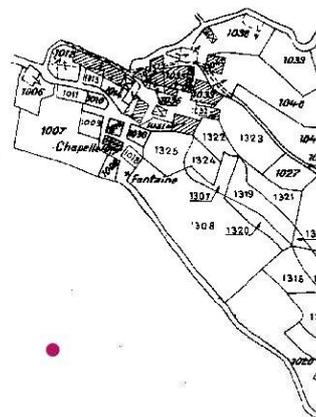


6. Plan de situation :



Hameau de Chabrières

développé à l'échelle de $\frac{1}{125}$



LE FUGERET
(ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE)

Section A dite d'Argenton
4^{me} Feuille

Feuille dressée en 1830, révisée pour 193
Edition à jour pour 1983

Echelle de $\frac{1}{2500}$

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2021 004-210400909-20211126-DE_2021_028-DE